

| 2024

Annexes au rapport d'enquête

Enquête publique relative à la

Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM), plage de la Viva sur le territoire de la commune de Grosseto-Prugna, dans le cadre de la réalisation de la promenade littorale de Porticcio

Liste des annexes

Annexe 1 - Arrêté d'ouverture d'enquête publique

Annexe 2 - Désignation du commissaire enquêteur

Annexe 3 - Procès-verbal de synthèse des observations

Annexe 4 - Réponse du maître d'ouvrage

Annexe 5 - Constat d'affichage

Annexe 6 - Insertions presse

Annexe 7 - Registre papier

Annexe 8 - Registre dématérialisé

Arrêté n° 2A-2024- 09-06-00001 du **06 SEP. 2024**

**portant ouverture d'une enquête publique préalable au projet de concession
d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établi entre l'État et la
commune de Grosseto-Prugna pour la construction d'une promenade littorale
sur la plage de la Viva
sur le territoire de la commune de GROSSETO-PRUGNA**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2124-3 et R2124-1 à R.2124-2 relatifs aux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs au champ d'application, à l'objet aux modalités d'organisation et de déroulement des enquêtes publiques environnementales ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Amaury DE SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 25 octobre 2023 nommant M. Xavier CZERWINSKI, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud, sous-préfet d'Ajaccio.
- Vu l'arrêté du 23 septembre 2021 portant nomination de M. Riyad DJAFFAR, directeur de la mer et du littoral de Corse ;
- Vu la demande de concession d'utilisation déposée par la commune de Grosseto-Prugna en mars 2023 et les compléments envoyés par la commune de Grosseto-Prugna le 6 juin 2023 ;
- Vu les publicités préalables en date du 2 juillet 2023 dans « Corse-Matin » et du 10 juillet 2023 dans « Le Petit Bastiais » ;
- Vu l'arrêté de délégation de signature accordée au directeur de la mer et du littoral par le préfet maritime de la Méditerranée ;

- Vu la consultation administrative effectuée par la Direction de la Mer et du Littoral de Corse en qualité de service coordonnateur et instructeur ;
- Vu les avis des services recueillis au cours de l'instruction ;
- Vu les avis conformes du préfet maritime, division action de l'État en mer, en date du 10 juillet 2023 et du commandant de la zone maritime de Méditerranée en date du 20 octobre 2023 ;
- Vu le dossier modifié à la suite de la décision de scinder le projet en deux phases et déposé par la commune de Grosseto-Prugna le 20 mars 2024 ;
- Vu la décision de désignation n°E24000015/20 du Tribunal Administratif de Bastia en date du 6 mai 2024 portant désignation de Madame Marie-Céline Battesti en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de Madame Catherine Ferrari en qualité de commissaire enquêteur suppléant en vue de procéder à cette enquête publique ;
- Vu le dossier d'enquête publique établi par la Direction de la Mer et du Littoral de Corse ;

Sur proposition du directeur de la mer et du littoral de Corse,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Objet et durée de l'enquête publique

Il sera procédé, **du vendredi 4 octobre 2024 à 9h00 au jeudi 7 novembre 2024 inclus à 18h00**, durant 35 jours consécutifs, à une enquête publique relative au projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établi entre l'État et la commune de Grosseto-Prugna pour la construction d'une promenade littorale sur la plage de la Viva sur le territoire de la commune de Grosseto-Prugna.

Contact pour toutes informations :

⇒ la cheffe de l'unité du domaine public maritime de la Corse-du-Sud (2A), service gestion intégrée de la mer et du littoral, Direction de la mer et du littoral de Corse.

Téléphone : 04 95 29 09 80 – Courriel : dpm2a@mer.gouv.fr

⇒ ou la personne responsable du projet : Madame FILIPPI – Directrice Générale des Services, Commune de Grosseto-Prugna.

Téléphone : 04.95.25.29.21 / 07.86.29.72.34 – Courriel : dgs@mairie-gpp.corsica

Article 2 – Désignation du commissaire enquêteur

Ont été désignées par le Président du Tribunal Administratif de Bastia, Madame Marie-Céline BATTISTI en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Catherine FERRARI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 3 – Déroulement de l'enquête publique

La mairie annexe de PORTICCIO, située au centre administratif de Porticcio – Boulevard Marie-Jeanne BOZZI - 20 166 PORTICCIO est désignée siège de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique est consultable librement :

- sur support « papier » à la mairie annexe de PORTICCIO, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public.

« Centre administratif de Porticcio – Boulevard Marie-Jeanne BOZZI - 20 166 PORTICCIO »,

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (16H le vendredi)

- et sous format numérique :

⇒ sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie annexe de Porticcio à l'adresse et aux horaires cités ci-dessus.

⇒ sur le registre dématérialisé via le lien : <https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie annexe de Porticcio aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé via le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : promenadelittorale-porticcio@registredemat.fr
- par correspondance postale adressée au commissaire-enquêteur à la mairie annexe jusqu'au jeudi 7 novembre 2024, le cachet de la poste faisant foi, au siège de l'enquête : « Mairie annexe, Centre administratif de Porticcio – Boulevard Marie-Jeanne BOZZI - 20 166 PORTICCIO »

Les observations transmises par voie postale et par courrier électronique seront publiées et consultables sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio>

Conformément aux dispositions de l'article L.123-11 du code de l'environnement, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. La demande doit être faite auprès de la Direction de la mer et du littoral de Corse – service gestion intégrée de la mer et du littoral – domaine public maritime Corse-du-Sud – Terre-plein de la gare – 20302 AJACCIO Cedex 9.

Article 4 – Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront :

- le samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 à l'Office de Tourisme (Parking des Marines, 20 166 Porticcio) ;
- le vendredi 18 octobre 2024 de 10h00 à 13h00 en mairie ;
- le jeudi 7 novembre 2024 de 15h00 à 18h00 en mairie.

Lorsqu'il entend faire compléter le dossier d'enquête par des documents utiles à la bonne information du public, le commissaire enquêteur en fait la demande au responsable du projet. En cours d'enquête, la nature des pièces et la date à laquelle celles-ci ont été ajoutées au dossier d'enquête sont mentionnées dans un bordereau joint au dossier.

Article 5 – Publicité et affichage de l'avis

1 – Publication

Un avis au public sera publié par les soins des services de l'État, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Corse-du-Sud.

L'avis sera également publié sur le site internet de la préfecture et sur le site de la commune de GROSSETO-PRUGNA au moins quinze jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

2 – Affichage de l’avis

Dans les mêmes conditions de délais et de durée, le responsable du projet procédera à l’affichage de l’avis au siège de l’enquête publique (mairie annexe de PORTICCIO) et à l’Office de Tourisme de PORTICCIO.

Un affichage sera également réalisé par les services de l’État sur la plage aux endroits suivants :

- au niveau du parking de l’Office de Tourisme au sud de la plage ;
- au niveau des terrains de beach-volley au nord de la plage ;
- au niveau des différents accès à la plage.

Les affiches devront être visibles et lisibles depuis les voies publiques et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées à l’article 1er de l’arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Elles mesureront au moins 42 X 59,4 cm (format A2), seront établies en caractères noirs sur fond jaune et le titre « AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE » sera en caractères gras majuscules et d’au moins 2 cm de hauteur.

L’accomplissement de ces formalités d’affichage sera attesté par un certificat d’affichage de madame le maire de GROSSETO-PRUGNA et par un constat d’un agent assermenté de l’État.

Article 6 – Frais d’enquête

Les frais d’enquête, notamment ceux relatifs à la publicité (affichage et publications dans la presse), à l’indemnisation du commissaire enquêteur et aux moyens matériels nécessaires à l’organisation et au déroulement de l’enquête publique sont à la charge de la commune de Grosseto-Prugna.

Article 7 – Clôture de l’enquête publique

À l’expiration du délai d’enquête publique, prévu à l’article 1, le registre papier de l’enquête publique est mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dans un délai de huit jours après la clôture du registre d’enquête publique, le commissaire enquêteur rencontre et communique au responsable du projet les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose alors d’un délai de quinze jours pour produire et transmettre au commissaire enquêteur ses observations.

Article 8 – Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur

À compter de la date de clôture de l’enquête publique, le commissaire enquêteur dispose d’un délai de trente jours pour transmettre au Préfet de la Corse-du-Sud (Direction de la mer et du littoral de Corse – service gestion intégrée de la mer et du littoral – domaine public maritime de Corse-du-Sud – Terre-plein de la gare – 20302 Ajaccio cedex 9) :

- l’exemplaire du dossier de l’enquête publique déposé au siège de l’enquête publique, accompagné du registre et des pièces annexées ;
- son rapport qui relate le déroulement de l’enquête publique et, le cas échéant, les observations du responsable de projet en réponse aux observations du public ;
- ses conclusions motivées dans une présentation séparée, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions au président du Tribunal Administratif de Bastia.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront également consultables durant un an sur le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud (<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>), sur le registre dématérialisé et sur le site de la commune de Grosseto-Prugna aux adresses internet mentionnées à l'article 3 du présent arrêté et en version papier à la mairie annexe de Porticcio.

Article 9- Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le préfet se prononce sur la demande de concession. S'il décide nonobstant un avis défavorable du commissaire enquêteur, d'accorder la concession, son arrêté doit être motivé.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est :

- un arrêté du Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud portant approbation de la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établie entre l'État et la commune de Grosseto-Prugna pour la construction d'une promenade littorale sur la plage de la Viva sur le territoire de la commune de Grosseto-Prugna.

Article 10 – Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud, le directeur de la mer et du littoral de Corse, le commissaire enquêteur et le maire de Grosseto-Prugna sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le **06 SEP. 2024**

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Xavier CZERWINSKI

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

06/05/2024

N° E24000015 /20

Le président du tribunal administratif

Décision de désignation du 06/05/2024**Code : 6 – Divers**

Vu enregistrée le 29/04/2024, la lettre par laquelle le préfet de la Corse-du-Sud demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM), plage de la Viva sur le territoire de la commune de Grosseto-Prugna, dans le cadre de la réalisation de la promenade littorale de Porticcio ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

- ARTICLE 1** : Mme Marie-Céline BATTESTI est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2** : Mme Catherine FERRARI est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêtrices sont autorisées à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au préfet de la Corse-du-Sud et aux commissaires enquêtrices.

Fait à Bastia, le 06/05/2024.

Le président,

Signé

Thierry VANHULLEBUS

Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM), plage de la Viva sur le territoire de la commune de Grosseto-Prugna, dans le cadre de la réalisation de la promenade littorale de Porticcio

Autorité organisatrice : Préfecture de la Corse-du-Sud

Maître d'ouvrage : Commune de Grosseto-Prugna

Arrêté préfectoral n°2A-2024-09-06-00001 du 06 septembre 2024

Procès-verbal des observations recueillies pendant l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 octobre au 7 novembre 2024 inclus :

- **43** observations ont été recueillies (1 courrier postal émanant d'une association, 25 observations déposées sur le registre dématérialisé, 17 observations consignées sur le registre papier).
- **2** personnes sont venues s'entretenir avec le commissaire enquêteur lors des permanences et ont contribué à l'enquête en formulant des observations par écrit.

Nota : les gestionnaires d'activités situées à proximité du projet de promenade (restaurateurs, commerçants, club de voile...) ne se sont pas mobilisés pendant cette enquête. Les restaurateurs ont bénéficié, pendant l'enquête, d'une présentation du projet par la Municipalité.

La version numérique du dossier a été consultée par **633** personnes (information issue du registre dématérialisé).

Synthèse des observations

L'ensemble des observations a été porté à la connaissance du public sur le registre numérique dont une copie est annexée au présent procès-verbal.

Le public s'est exprimé exclusivement sur l'aménagement de la promenade. Aucune observation n'a porté sur le projet de convention de concession d'utilisation du domaine public maritime soumis à enquête publique. Cette dernière, en conséquence, a permis d'appréhender les attentes locales et recueillir l'avis de la population sur la création de ce cheminement littoral.

De manière générale, le projet reçoit un accueil favorable du public qui s'est exprimé et apparaît connu (dans ses grandes lignes) et annoncé depuis plusieurs années.

Attractivité (tourisme et économie), dynamisme de la vie locale, amélioration de la mobilité, de la sécurité des cheminements et de l'accessibilité sont des éléments qui ressortent comme autant de points positifs.

Sur les mobilités et les usages, le public se demande si les vélos pourront circuler sur la promenade et s'interroge sur la réhabilitation du chemin d'accès à la plage longeant la résidence Marina Viva et permettant d'accéder à l'extrémité de la promenade.

La poursuite du linéaire de promenade, envisagée comme une deuxième phase du projet, est demandée par certains.

Des inquiétudes sur les accès avec un sentiment de création d'un obstacle à franchir pour se rendre sur la plage ont été formulées.

En matière de gestion, des questions liées aux coûts de la création et à l'entretien de la promenade notamment vis-à-vis des phénomènes météorologiques sont posées et fondent des oppositions au projet.

Sur l'opportunité, des observations font état de solutions alternatives ou de projets considérés comme plus prioritaires comme, par exemple, une réflexion sur les cheminements existants côté route ou la création d'une marina ou d'un port pour améliorer l'attractivité du territoire.

En matière d'environnement et de paysage, des craintes de perte d'authenticité et de caractère naturel de la plage existent.

Des personnes évoquent les nuisances et les problèmes de sécurité qui pourraient découler de l'utilisation de la promenade à proximité d'établissements la nuit.

Enfin, l'association *Pé une Corsica pulita e rispetatta* alerte sur les risques de développement de l'urbanisation du littoral en lien avec ce nouvel aménagement et manifeste son opposition au projet en ces termes : « Ce projet menace de défigurer un site naturel exceptionnel par une urbanisation excessive, en contradiction avec les principes de préservation du littoral. »


Question complémentaire du commissaire enquêteur

Sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, le commissaire enquêteur s'interroge sur la gestion de la continuité du cheminement en lien avec les coupures qui seront aménagées pour permettre l'accès à la plage (mise en place d'activités, de mesures de sécurité...pouvant nécessiter un passage large).

A Appietto, le 15 novembre 2024

Le commissaire enquêteur,


Marie-Céline BATTISTI

De: dgs dgs@mairie-gpp.corsica 
Objet: TR: Observations enquête publique promenade du littoral
Date: 4 décembre 2024 à 14:38
À: Marie-Céline BATTESTI marieceline.battesti@gmail.com

D

Bonjour,

Ci-dessous les quelques éléments de réponse à vos observations concernant l'enquête publique de la concession pour la promenade du littoral :

Sur les mobilités et les usages, le public se demande si les vélos pourront circuler sur la promenade et s'interroge sur la réhabilitation du chemin d'accès à la plage longeant la résidence Marina Viva et permettant d'accéder à l'extrémité de la promenade.

Les vélos pourront circuler, le chemin d'accès longeant Marin Viva est hors périmètre du projet.

La poursuite du linéaire de promenade, envisagée comme une deuxième phase du projet, est demandée par certains.

Le projet fera l'objet d'études environnementales complémentaires.

Des inquiétudes sur les accès avec un sentiment de création d'un obstacle à franchir pour se rendre sur la plage ont été formulées.

Au contraire, la promenade, qui sera positionnée à hauteur du sable ne constituera jamais un obstacle mais améliorera les connexions.

En matière de gestion, des questions liées aux coûts de la création et à l'entretien de la promenade notamment vis-à-vis des phénomènes météorologiques sont posées et fondent des oppositions au projet.

Pas des moyens importants en terme d'entretien

Sur l'opportunité, des observations font état de solutions alternatives ou de projets considérés comme plus prioritaires comme, par exemple, une réflexion sur les cheminements existants côté route ou la création d'une marina ou d'un port pour améliorer l'attractivité du territoire.

Des projets de piste cyclable sont à l'étude avec la collectivité de Corse, marina ou port hors sujet.

En matière d'environnement et de paysage, des craintes de perte d'authenticité et de caractère naturel de la plage existent.

Au contraire, la promenade est réalisée pour protéger le caractère naturel de la plage et une signalétique environnementale sera mise en valeur.

Des personnes évoquent les nuisances et les problèmes de sécurité qui pourraient découler de l'utilisation de la promenade à proximité d'établissements la nuit.

Sans objet, pas plus que le cheminement plage.

Enfin, l'association Pé une Corsica pulita e rispetatta alerte sur les risques de développement de l'urbanisation du littoral en lien avec ce nouvel aménagement et manifeste son opposition au projet en ces termes : « Ce projet menace de défigurer un site naturel exceptionnel par une urbanisation excessive, en contradiction avec les principes de préservation du littoral. »

Commentaire hors sujet pour la réalisation d'une promenade piétonne qui n'a pas pour vocation à favoriser le développement de l'urbanisation du littoral

Question complémentaire du commissaire enquêteur

Sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, le commissaire enquêteur s'interroge sur la gestion de la continuité du cheminement en lien avec les coupures qui seront aménagées pour permettre l'accès à la plage (mise en place d'activités, de mesures de sécurité ... pouvant nécessiter un passage large}.

L'ensemble de la promenade sera accessible aux PMR

Bien cordialement,



Annelaure FILIPPI

Directrice générale des services
Commune de GROSSETO-PRUGNA
Mairie Annexe de Porticcio
Centre Administratif de Porticcio
20166 PORTICCIO
04.95.25.29.21 / 07.86.29.72.34
dgs@mairie-gpp.corsica



Ajaccio le 18 septembre 2024,

CONSTAT

Objet : Affichage d'avis d'enquête publique – projet de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports – Construction d'une promenade littorale sur la plage de la Viva.

Réf. : Arrêté n°2A-2024-09-06-00001 du 06 septembre 2024

PJ: 17 photographies en annexe et mail et photographie de l'affichage à l'office de tourisme

Nous soussignés, Franck DUBOIS, Technicien Supérieur Principal du Développement Durable et Camille LAHOUEZ, Technicienne Supérieur Principal du Développement Durable, agents commissionnés et assermentés, affectés à l'unité du Domaine Public Maritime 2A de la direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC). Nous sommes rendus le 17 septembre 2024 sur le territoire de la commune de Grosseto-Prugna.

Nous constatons l'affichage au grand public et aux riverains, de l'avis d'enquête publique relative au projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établi entre l'État et la commune de GROSSETO-PRUGNA. Ce projet porte sur la construction d'une promenade sur la plage de la Viva à Porticcio sur le territoire de la commune de GROSSETO-PRUGNA :

- Le premier affichage est visible et lisible sur le panneau d'affichage se trouvant à l'extérieur de la mairie annexe de Porticcio (cf. photographie n° 1 en annexe).
- Le second affichage est visible et lisible depuis le parking de l'office de tourisme, au début du chemin d'accès situé au niveau du ponton de la navette maritime, au sud de la plage de la Viva. Il est visible et lisible par l'ensemble des usagers qui emprunte ce passage (cf. photographies n°2 et 3 en annexe).

**Le TSPDD
Franck DUBOIS**



**La TSPDD
Camille LAHOUEZ**



- Le troisième affichage est visible et lisible par l'ensemble des usagers depuis le parking de l'office de tourisme. Il est situé entre la douche et la base nautique, au sud de la plage de la Viva (cf. photographies n°4 et 5 en annexe).
- Le quatrième affichage se trouve sur le terre-plein au niveau de l'accès à la plage situé entre le centre nautique de Porticcio et le parking de l'office de tourisme. Il est visible et lisible depuis la route départementale D55 et par l'ensemble des usagers qui emprunte ce passage (cf. photographies n°6 et 7 en annexe).
- Le cinquième affichage se trouve au niveau de l'accès à la plage situé à l'ouest du restaurant l'Abri Côtier. Il est visible et lisible depuis la route départementale D55 et par l'ensemble des usagers qui emprunte ce passage. (cf. photographies n°8 et 9 en annexe).
- Le sixième affichage se trouve au niveau des terrains de beach-volley. Il est visible et lisible depuis le parking (cf. photographies n°10 et 11 en annexe).
- Le septième affichage se trouve au niveau de l'accès à la plage situé en face du chemin de la Viva. Il est visible et lisible depuis le parking et par l'ensemble des usagers qui emprunte ce passage (cf. photographies n°12 et 13 en annexe).
- Le huitième affichage se trouve sur le terre-plein entre le restaurant « La plage blanche » et le parking en terre battue. Il est visible et lisible depuis le parking et par l'ensemble des usagers qui emprunte ce passage (cf. photographies n°14 et 15 en annexe).
- Le neuvième affichage se trouve sur la plage devant l'établissement de la « Marana » Il est visible et lisible par l'ensemble des usagers qui se promène sur la plage (cf. photographies n°16 et 17 en annexe).
- A noter, qu'une affiche a été déposée ce même jour à l'office du tourisme. Une photo a été envoyée par mail le 18 septembre afin d'attester du bon affichage (cf. copie d'écran du mail et photographie de l'affichage à l'office de tourisme).

Le TSPDD
Franck DUBOIS



La TSPDD
Camille LAHOUE



ANNEXES

Photographie n°1



Photographies n°2 et 3



Photographies n°4 et 5



Photographies n°6 et 7



Photographies n°8 et 9



Photographies n°10 et 11



Photographies n°12 et 13



Photographies n°14 et 15



Photographies n°16 et 17



Mail et photographie de l'affichage à l'office de tourisme

Direction de la mer et du littoral de Corse - Terre plein de la gare - 20302 Ajaccio cedex 9
Adresse électronique : dpm2a@mer.gouv.fr

De : Laetitia Tucci <administratif@ornanotaravo-tourisme.com>
Envoyé : mercredi 18 septembre 2024 14:29
À : dgs <dgs@mairie-gpp.corsica>
Objet : Re: Photo affichage enquête publique

Bonjour Madame Filippi,
Vous trouverez ci-dessous la photo de l'affichage de l'avis d'enquête publique.
Cordialement



**Le TSPDD
Franck DUBOIS**

**La TSPDD
Camille LAHOUEZ**

Annonces légales

legales-ajaccio@corsematin.com - legales-bastia@corsematin.com

APPEL D'OFFRES

AVIS D'ATTRIBUTION

CC 09204



AVIS D'ATTRIBUTION- MP 2024-02

1. POUVOIR ADJUDICATEUR :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1
Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40
Adresse Internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublis@atc.corsica
Activité(s) principale(s) : Tourisme - Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com/>
Tourisme - Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
L'avis concerne un accord-cadre.

2. OBJET DU MARCHÉ : Le présent marché a pour objet « la communication touristique de la Corse pour le compte de l'agence du tourisme de la Corse. »

CPV principal : 79340000-9 - Services de publicité et de marketing.
CPV additionnel :

Lot 1 - Stratégie et création (Déclaré sans suite)
Lot 2 - Marketing digital 360 : (79341100-7 - Services de conseils en publicité.)

Lot 3 - Social media et marketing d'influence : (79341400-0 - Services de campagnes publicitaires.)

Lot 4 - Contenu SEO : (79341100-7 - Services de conseils en publicité.)

Numéro de référence du marché : MP 2024-02

Nature des prestations : Marché de services

Lieu d'exécution : Agence du Tourisme de la Corse

3. TYPE DE PROCÉDURE : a consultation est passée en procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la commande publique résultant du décret n°2018-1074 du 3 décembre 2018 et de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

4. DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : LE 27 AOUT 2024

5. NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 21 OFFRES

LOT 1 : 9 OFFRES

LOT 2 : 6 OFFRES

LOT 3 : 12 OFFRES

LOT 4 : 12 OFFRES

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membre de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non-membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 21 OFFRES

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : NON

6. NOM DU TITULAIRE :

LOT 2 : Marketing digital 360

NUMERELY

28 rue de Châteaudun

75009 PARIS

LOT 3 : Social media et marketing d'influence :

CLARK INFLUENCE

122, rue Amélie

75011 PARIS

LOT 4 : Contenu SEO

CHRRIPPO

337, rue Charles Nungesser

31 130 MAUGUID

7. MONTANT MAXI HT SUR LA DURÉE DU MARCHÉ :

Lot 2 : -750 000 € HT

Lot 3 : -570 000 € HT

Lot 4 : -135 000 € HT

Avis d'attribution - MP 2024-02

AVIS D'ATTRIBUTION - MP 2024-02

8. DURÉE : Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa notification.

Le marché est reconductible deux (2) fois, par tacite reconduction sauf dénonciation contraire émise par le pouvoir adjudicateur. La durée du Marché ne pourra pas excéder 3 ans.

9. LITIGES ET RECOURS :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA -

CC 09241



AVIS D'ATTRIBUTION- MP 2024-06

TRAVAUX FOURNITURES » SERVICES

1. POUVOIR ADJUDICATEUR :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1 Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40
Adresse Internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublis@atc.corsica
Activité(s) principale(s) : Tourisme - Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com/>
Tourisme - Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

L'avis concerne un accord-cadre.

2. OBJET DU MARCHÉ : Le présent marché a pour objet le « fourniture et la livraison de produits régionaux conditionnés sous vide sur les salons et opérations promotionnelles organisées par l'Agence du Tourisme de la Corse. »

CPV principal : 15000000-8 - Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes. »

Numéro de référence du marché : MP 2024-06

Nature des prestations : Marché de fournitures.

Lieu d'exécution : Salons et opérations promotionnelles de l'ATC

3. TYPE DE PROCÉDURE : Accord-cadre sans minimum et avec maximum de 149 990,00 € HT pour toute la durée du marché, passé en application des articles L.2125-1 1° R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

4. DATE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ : LE 3 SEPTEMBRE 2024

5. NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 2 OFFRES

6. NOM DU TITULAIRE :

CORSICA COLIS

M. Philippe POMONTI

8, cours Favalè

20 200 BASTIA

7. MONTANT MAXI HT SUR LA DURÉE DU MARCHÉ :

149 990 € HT

8. DURÉE : Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa notification. Le marché est reconductible trois (3) fois, par tacite reconduction sauf dénonciation contraire émise par le pouvoir adjudicateur. La durée totale maximale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.

9. LITIGES ET RECOURS :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Inter-régional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Relève précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Relève contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L.551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

10. SUPPORT DE PUBLICATION : Transmis le 10 septembre 2024 au BOAMP Corse-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com.

CC09216



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Contact : a.loiseau@mairie-lucciona.fr

Web : <http://www.lucciona.corsica/>

Objet : Fourniture et installation d'un modulaire pour le centre de tennis

de Lucciona

Référence acheteur : 2024-17

Type de marché : Fourniture

ENQUÊTE PUBLIQUE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique n° 2A-2024-06-06-00001 en date du 06 septembre 2024, le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de concession d'utilisation de domaine public maritime en dehors des ports établis entre l'Etat et la commune de GROSSETO-PRUGNA pour la construction d'une promenade sur la plage de la Viva sur le territoire de la commune de GROSSETO-PRUGNA.

L'enquête publique se déroulera à la mairie annexe de Porticcio, centre administratif de Porticcio - Boulevard Marie-Jeanne BOZZI - 20166 PORTICCIO, désigné siège de l'enquête publique du vendredi 4 octobre 2024 à partir de 9h00 au jeudi 7 novembre 2024 inclus jusqu'à 18h00.

Madame Marie-Cécile BATESTI a été désignée, par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia n° E24000015/20 en date du 05 mai 2024 en qualité de commissaire enquêteur.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, l'ensemble des pièces du dossier, est tenu gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support papier - papier - à la mairie annexe de PORTICCIO, centre administratif de Porticcio - Boulevard Marie-Jeanne BOZZI - 20 166 PORTICCIO, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 (16h le vendredi).

- sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête publique à l'adresse et horaires indiqués ci-dessous :

- sur le registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registredemat.fr/promenadeitorale-porticcio>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet au siège de l'enquête publique, à l'adresse, aux jours et horaires sus-indiqués,

- sur le registre dématérialisé à l'adresse sus-indiquée :

<https://www.registredemat.fr/promenadeitorale-porticcio>

- par courrier électronique à l'adresse : promenadeitorale-porticcio@registredemat.fr

- par correspondance postale adressée au commissaire-enquêteur à la mairie annexe jusqu'au jeudi 7 novembre 2024 le cachet de la poste faisant foi, au siège de l'enquête : - Mairie annexe, Centre administratif de Porticcio - Boulevard Marie-Jeanne BOZZI - 20 166 PORTICCIO -.

Les observations transmises par voie postale et par courrier électronique seront publiées et consultables sur le registre dématérialisé :

<https://www.registredemat.fr/promenadeitorale-porticcio>

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à :

- le samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 à l'Office de Tourisme (Parking des Marines, 20 166 Porticcio) ;

- le vendredi 18 octobre 2024 de 10h00 à 13h00 en mairie ;

- le jeudi 7 novembre 2024 de 15h00 à 18h00 en mairie.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet se prononce sur la demande de concession. Si l'accord, nonobstant un avis défavorable du commissaire enquêteur, d'accorder la concession, son arrêté doit être motivé. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Préfecture de Corse-du-Sud et à la mairie annexe de PORTICCIO pendant un an à compter de leur date de remise. Ils seront également publiés sur les sites internet de la préfecture :

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-r35.html> et sur le registre dématérialisé :

<https://www.registredemat.fr/promenadeitorale-porticcio>

Contact pour toutes informations :

- la chef de l'unité du domaine public maritime de la Corse-du-Sud (2A), service gestion intégrée de la mer et du littoral, Direction de la mer et du littoral de Corse. Téléphone : 04 95 29 09 89 - Courriel : dpm2a@mer.gouv.fr

- ou la personne responsable du projet : Madame FLUPPI - Directrice Générale des Services, Commune de Grosseto-Prugna. Téléphone : 04 95 25 29 21 / 07 86 29 72 34 - Courriel : dpe@marie-gpp.corsica



Annonce légale PREF.CORSE DU SUD - CMNE GROSSETO-PRUGNA

2A Corse-du-Sud Annonce légale publiée le 17-09-2024



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique n° 2A-2024-09-06-00001 en date du 06 septembre 2024, le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établi entre l'État et la commune de GROSSETO-PRUGNA pour la construction d'une promenade sur la plage de la Viva sur le territoire de la commune de GROSSETO-PRUGNA.

L'enquête publique se déroulera à la :

MAIRIE ANNEXE DE PORTICCIO

Centre administratif de PORTICCIO

Boulevard Marie-Jeanne BOZZI

20166 PORTICCIO

désigné siège de l'enquête publique du **vendredi 4 octobre 2024 à partir de 9h00 au jeudi 7 novembre 2024 inclus jusqu'à 18h00**

Madame Marie-Céline BATTISTI a été désignée, par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia n° E24000015/20 en date du 6 mai 2024 en qualité de commissaire enquêteur.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, l'ensemble des pièces du dossier, est tenu gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support « papier » à la :

10
PUBLIC
ICE

95 47 80 07 –

diessiale de

ctérieures

a justifier de sa situation
; et économiques à
e frappé d'interdiction
Ordonnance

is de travaux, il n'est

appréciée en fonction

es offres :

: 9 octobre 2024

lastia –
[pm](#)

chatspublicscorse.com/

Monsieur Le Maire,
Jacques Costa

ES

NUELLE

A

ndra le 13 novembre
iterra » 20118 Coggia.

ius pouvez vous faire

ENQUÊTE PUBLIQUE

N° commande



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique n° 2A-2024-09-06-00001 en date du 06 septembre 2024, le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établi entre l'État et la commune de GROSSETO-PRUGNA pour la construction d'une promenade sur la plage de la Viva sur le territoire de la commune de GROSSETO-PRUGNA.

L'enquête publique se déroulera à la mairie annexe de Porticcio, centre administratif de Porticcio – Boulevard Marie-Jeanne BOZZI – 20166 PORTICCIO, désigné siège de l'enquête publique du vendredi 4 octobre 2024 à partir de 9h00 au jeudi 7 novembre 2024 inclus jusqu'à 18h00.

Madame Marie-Céline BATESTI a été désignée, par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia n° E24000015/20 en date du 6 mai 2024 en qualité de commissaire enquêteur.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, l'ensemble des pièces du dossier, est tenu gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support « papier » à la mairie annexe de PORTICCIO, centre administratif de Porticcio – Boulevard Marie-Jeanne BOZZI - 20 166 PORTICCIO, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 (16h le vendredi).

- sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête publique à l'adresse et horaires indiqués ci-dessus ;

- sur le registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut signer ses observations et propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet au siège de l'enquête publique, à l'adresse, aux jours et horaires sus-indiqués,

- sur le registre dématérialisé à l'adresse sus-indiquée :

<https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio>

- par courrier électronique à l'adresse : promenadelittorale-porticcio@registredemat.fr

- par correspondance postale adressée au commissaire-enquêteur à la mairie annexe jusqu'au jeudi 7 novembre 2024 le cachet de la poste faisant foi, au siège de l'enquête : « Mairie annexe, Centre administratif de Porticcio – Boulevard Marie-Jeanne BOZZI - 20 166 PORTICCIO ».

Les observations transmises par voie postale et par courrier électronique seront publiées et consultables sur le registre dématérialisé :

<https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio>

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à :

- le samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 à l'Office de Tourisme (Parking des Marines, 20 166 Porticcio) ;

- le vendredi 18 octobre 2024 de 10H00 à 13H00 en mairie ;

- le jeudi 7 novembre 2024 de 15h00 à 18h00 en mairie.

À l'issue de l'enquête publique, le préfet se prononce sur la demande de concession. S'il décide, nonobstant un avis défavorable du commissaire enquêteur, d'accorder la concession, son arrêté doit être motivé. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Préfecture de Corse-du-Sud et à la mairie annexe de PORTICCIO pendant un an à compter de leur date de remise. Ils seront également publiés sur les sites internet de la préfecture :

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/enquetes-publiques-r35.html> et sur le registre dématérialisé :

<https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio>

Contact pour toutes informations :

- la cheffe de l'unité du domaine public maritime de la Corse-du-Sud (2A), service gestion intégrée de la mer et du littoral, Direction de la mer et du littoral de Corse. Téléphone : 04 95 29 09 80 – Courriel : dpm2a@mer.gouv.fr

- ou la personne responsable du projet : Madame FILIPPI – Directrice Générale des Services, Commune de Grosseto-Prugna. Téléphone : 04.95.25.29.21 / 07.86.29.72.34 – Courriel : dgs@mairie-gpp.corsica

CC7

CC7

A

SCI.
imm.
d'A.J.
2012

Par
pris :
Nou
de 1
du 0
Mod



Annonce légale PREF.CORSE DU SUD - CMNE GROSSETO-PRUGNA

2A Corse-du-Sud Annonce légale publiée le [10-10-2024](#)



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique n° 2A-2024-09-06-00001 en date du 06 septembre 2024, le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établi entre l'État et la commune de GROSSETO-PRUGNA pour la construction d'une promenade sur la plage de la Viva sur le territoire de la commune de GROSSETO-PRUGNA.

L'enquête publique se déroulera à la :

MAIRIE ANNEXE DE PORTICCIO

Centre administratif de PORTICCIO

Boulevard Marie-Jeanne BOZZI

20166 PORTICCIO

désigné siège de l'enquête publique **du vendredi 4 octobre 2024 à partir de 9h00 au jeudi 7 novembre 2024 inclus jusqu'à 18h00**

Madame Marie-Céline BATTISTI a été désignée, par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia n° E24000015/20 en date du 6 mai 2024 en qualité de commissaire enquêteur.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, l'ensemble des pièces du dossier, est tenu gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support « papier » à la :

MAIRIE ANNEXE DE PORTICCIO

centre administratif de PORTICCIO

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA

Relatif à :

Objet de l'enquête : Projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établi entre l'État et la commune de Grosseto-Prugna pour la construction d'une promenade littorale sur la plage de la Viva sur le territoire de la commune de Grosseto-Prugna.

Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête : n°2A-2024-09-06-00001 du 06 septembre 2024.

Durée de l'enquête : 35 jours consécutifs du vendredi 4 octobre 2024 à 9h00 au jeudi 7 novembre 2024 inclus à 18h00 inclus.

Siège de l'enquête : Mairie annexe de Porticcio - Centre administratif de Porticcio - Boulevard Marie Jeanne BOZZI - 20166 PORTICCIO

Commissaire enquêteur :

Mme Marie-Céline BATTESTI

désignée par décision n°E24000015/20 du Tribunal administratif de Bastia en date du 6 mai 2024

Feuillelet n° A - paraphe



FEUILLET D'OUVERTURE

Registre d'enquête comportant 18 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur destiné à recevoir les observations du public.

Ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur, Marie-Céline Battesti, à la mairie siège de l'enquête :

Mairie annexe de Porticcio – Centre administratif de Porticcio – Boulevard Marie Jeanne BOZZI – 20166 PORTICCIO - A l'attention du commissaire enquêteur

sur le registre dématérialisé <https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio>
par courrier électronique promenadelittorale-porticcio@registredemat.fr

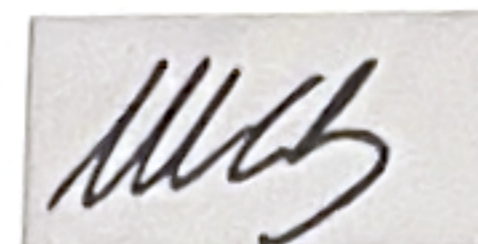
L'ensemble des observations écrites sur ce registre seront mises en ligne sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio>

Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur / de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans la mairie où s'est déroulée l'enquête, à la Préfecture de Corse-du-Sud et sur son site internet, à la Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC) et sur le registre dématérialisé :
<https://www.registredemat.fr/promenadelittorale-porticcio>

Réception du public par le commissaire enquêteur :

- le samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 à l'Office de Tourisme (Parking des Marines, 20 166 Porticcio) ;
 - le vendredi 18 octobre 2024 de 10H00 à 13H00 en mairie ;
 - le jeudi 7 novembre 2024 de 15h00 à 18h00 en mairie.
-

Feuillet n° 2 - paraphe



Je soussigné, Marie-Céline BATTESTI, commissaire enquêteur, certifie avoir ouvert ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 18 pages, pour recevoir les observations du public.

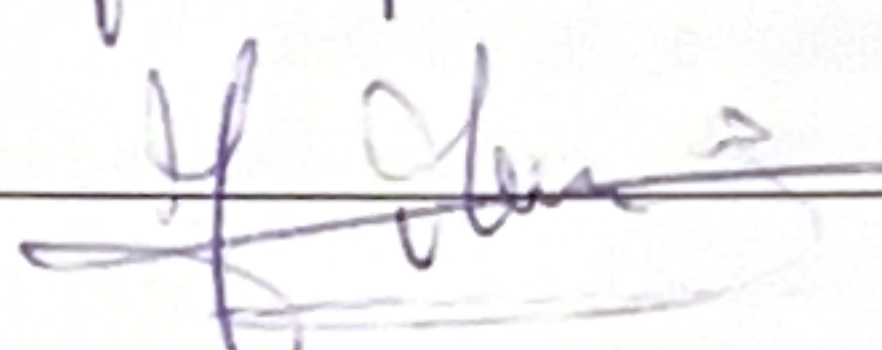
Fait à PORTICCIO , le 4 octobre 2024





Le commissaire enquêteur

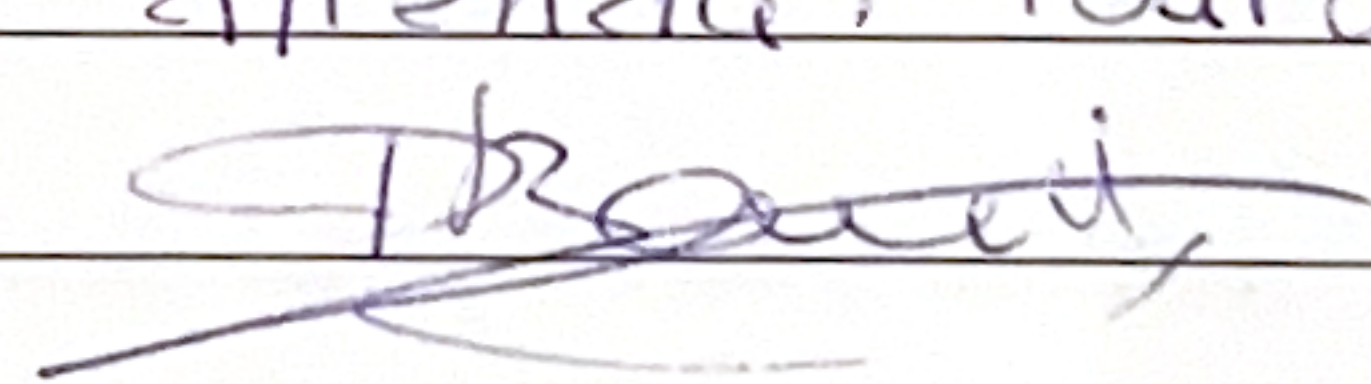
OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire enquêteur

R1 Promenade très utile et agréable pour
les personnes jeunes ou de 4^{eu} âge -
Nous pourrions enfin marcher à plat


R2 Cette première phase d'aménagement va bien
agrémenter cette partie littorale qui manquait d'un
feu d'atout. Belle plus value pour la commune


R3 PROMENADE TRÈS AGRÉABLE ET UTILE
DONNERA DU CRÉDIT À LA STATION. TOUT À FAIT POUR


R4 beau projet attendu. Tout à fait pour.


OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire enquêteur

25 S'agissant d'un projet structurant d'aménagement de Portico,

le dossier présenté ne permet pas d'appréhender le contenu et

les impacts du projet sur le plan urbain, financier et de sécurité.

- Le permis d'aménager qui porte sur les phases 1 et 2 du projet ne paraît pas complet : sera-t-il modifié pour intégrer les évolutions phase 2 ?

• pas de tracé sur la phase 2

• pas d'étude d'impact environnemental

• pas de modalités précises de maîtrise foncière.

- Les éléments financiers du projet de phase 1 ne sont pas détaillés :

• les restaurants qui voient leur terrasse et bâti réstructurés contribueront-ils à l'investissement.

• la commune a-t-elle un revenu locatif sur l'emprise de la conception sous louée aux restaurants

- le risque submersion est-il évalué financièrement : coût de remise en état périodique des installations

- comment sera assurée la sécurité le long du cheminement notamment la nuit jusqu'à la boîte de nuit - quelle protection pour

les riverains qui subiront ce flux nouveau de passants et également pour les utilisateurs dans les zones sauvages (~~protection au pied de la route et de sdj~~) d'usages (éclairage, clôtures...)

VANINA MERCURY. vaninamercury@hotmail.com
06 14 29 46 31

OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire enquêteur

R6 Bravo pour cette heureuse initiative nous avons hâte de pouvoir l'utiliser enfin une promenade à faire dans Porticcio.

N° de M^{me} ABBADIA George / Fabre
Pagnelli & Locca

R7 Beau projet auquel nous adhérons totalement. Nous aussi sommes impatients de pouvoir nous y promener. cela manquait à Porticcio - Bravo Claude et Catherine Seiler
Claude Porticcio / Seiler

R8 Beau projet tout à fait pour Porticcio. Renaud

R9 Très bonne idée ++
Thierry Emilie Nicola

OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire enquêteur

R₁₀ Très enthousiaste à l'idée de cette belle promenade qui mettra en valeur le littoral et le patrimoine local. Hâte que la zone tranche soit le jour également pour que la promenade se poursuive jusqu'à la Tour du Capitello.
Bravo encore.

M^r et M^{me} Hic Jérome et N. Laure (06 86 56 57 66)

R₁₁ J'habite en face du collège et je suis sûr que j'en profite mes courses. Une fois la promenade faite, je ne jurerai plus ma voiture.

R₁₂ Très bonne initiative qui permettra de se baigner encore plus le bord de mer.

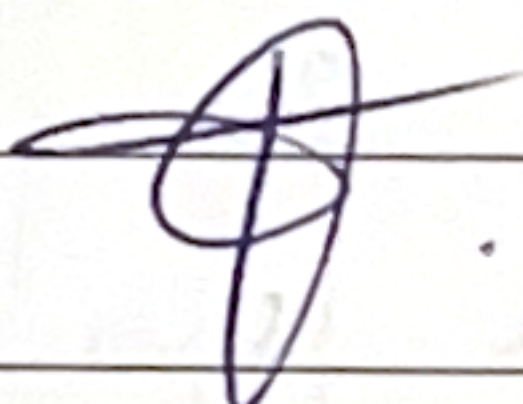
Chrt.

R₁₃ C'est parfait. Une continuité serait la bienvenue.

~~Mh~~

OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire enquêteur

- R.14 Raison de découvrir ce beau projet qui agrémentera la vie des habitants de Porticcio et ses visiteurs.
C'est superbe!
Tanja DAUBY. Jardin du Fort 0660451539
- R.15 Hâte de voir ce projet enfin réalisé --- puisque le chef de cabinet de Mme Bozzi en avait annoncé le 1^{er} coup de pelle pour novembre --- 2022!! Ce sera manifestement un plus pour Porticcio. 
- R.16 Très bon projet même si celui-ci est limité en 2 phases. J'espère que la 2^{ème} phase sera construite dans 1 délai raisonnable.
B. LW
- R.17 Un beau projet valorisant notre station balnéaire, Beauville à Porticcio!! manque un festival du cinéma CODSES ---
le 28 oct./24 William LEFEBVRE DAJON

MH

CLÔTURE

Article R134-25 du Code des Relations entre le public et l'Administration

A l'expiration du délai fixé par l'arrêté prévu à l'article R134-10, le ou les registres d'enquête sont, selon les lieux où ils ont été déposés, clos et signés soit par le maire, soit par le préfet qui a pris l'arrêté mentionné ci-dessus, [...].

Le préfet ou le maire en assure la transmission, dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête.

Article R134-29 du Code des Relations entre le public et l'Administration

Lorsque l'opération projetée doit être réalisée sur le territoire et pour le compte d'une seule commune, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur [...].

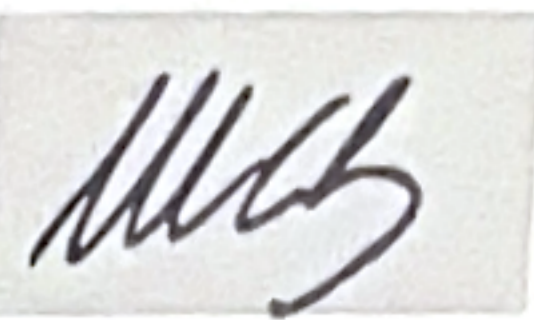
Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de : 17 ,

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s) :

1. lettre de Più una Cassica pulita e rispettata datée du 06/11/2024
2. lettre de _____ datée du _____
3. lettre de _____ datée du _____
4. lettre de _____ datée du _____
5. lettre de _____ datée du _____
6. lettre de _____ datée du _____
7. lettre de _____ datée du _____
8. lettre de _____ datée du _____
9. lettre de _____ datée du _____

Autres pièces « pertinentes » parvenues après clôture de l'enquête

RAS



CLÔTURE (suite)

Le jeudi 07 novembre 2024 à 18^h00 le délai d'enquête étant expiré, je soussigné(e) Mme - Céline BATTISTI déclare clos le(s) registre(s) qui a (ont) été mis à disposition du public pendant 35 jours consécutifs, du 04 / 10 / 2024 au 07 / 11 / 2024.

(Le présent registre ainsi que les 1 pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins le 07 / 11 / 2024 à Madame / ~~Monsieur~~ le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête.)

Signature

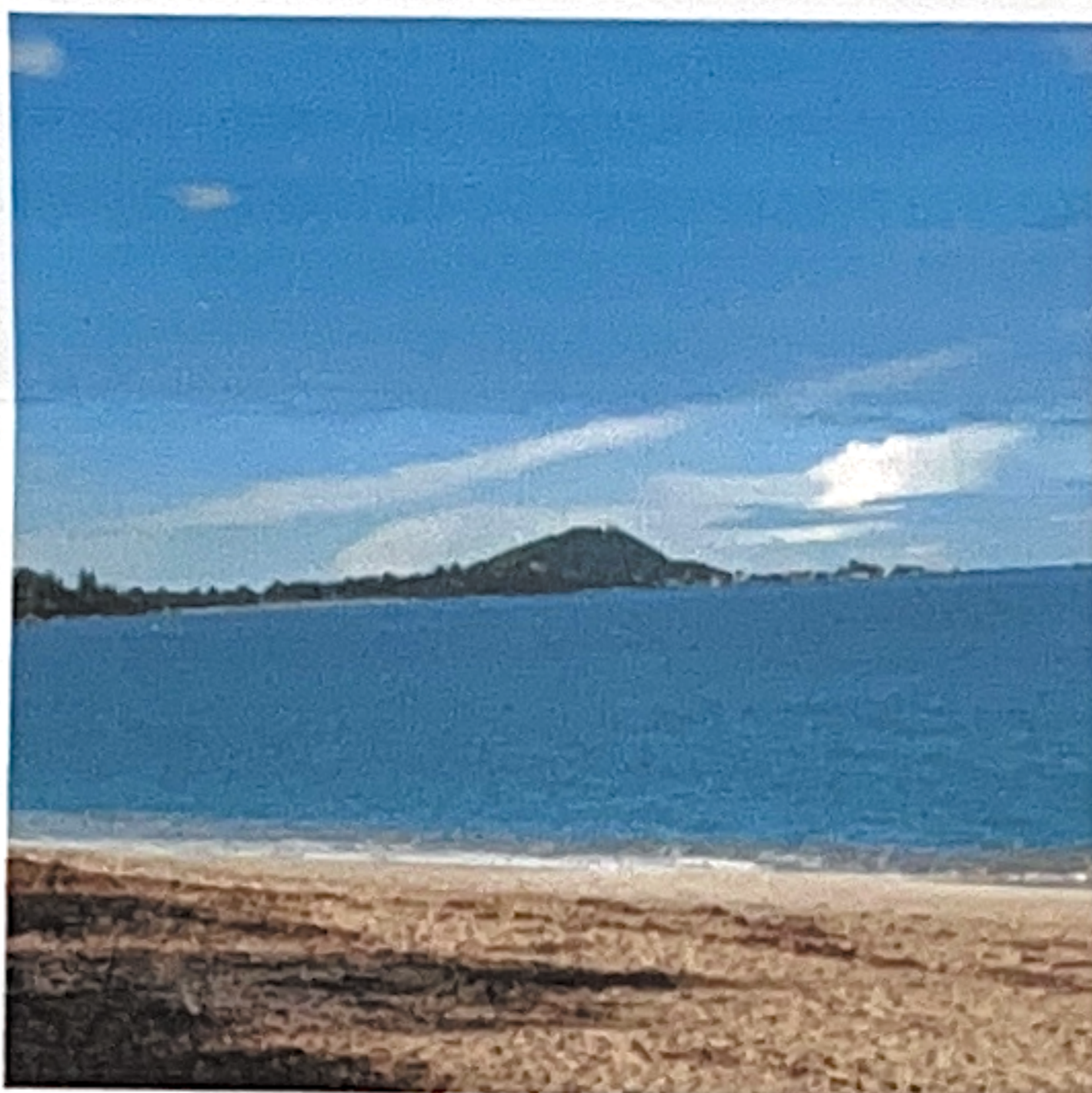


- la/le Maire de _____
- le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
- le commissaire enquêteur

“ Pé una Corsica pulita e rispetatta”

Association de défense de l'environnement en Corse

E mail : agostinidoume@gmail.com tel : 0643857718



Pietrosella le 6 novembre

Objet : Opposition au projet d'urbanisation de la plage de Porticcio

Madame la Commissaire enquêteur,

Notre association citoyenne tient à exprimer son opposition totale au projet communal d'aménagement de la plage de Porticcio. Ce projet menace de défigurer un site naturel exceptionnel par une urbanisation excessive, en contradiction avec les principes de préservation du littoral.

Nous avons déjà été témoins de la construction d'un immeuble directement sur la plage, qui ne fait pas partie de ce projet mais illustre bien les dérives actuelles en matière de gestion du littoral. Il est impératif que cette nouvelle phase d'urbanisation n'aggrave pas la situation actuelle.

Ce projet d'aménagement risque d'aggraver la pollution, tant visuelle qu'environnementale, en favorisant le développement de commerces et d'infrastructures qui nuiront à la qualité de vie des habitants et des visiteurs. La beauté sauvage de Porticcio, aujourd'hui en danger, doit être protégée.

Nous ne sommes ni sur la Côte d'Azur, ni à Cannes ou Nice. La plage de la Viva n'est ni la Croisette, ni la Promenade des Anglais. Ce projet, loin de valoriser le littoral, risque de l'altérer définitivement.

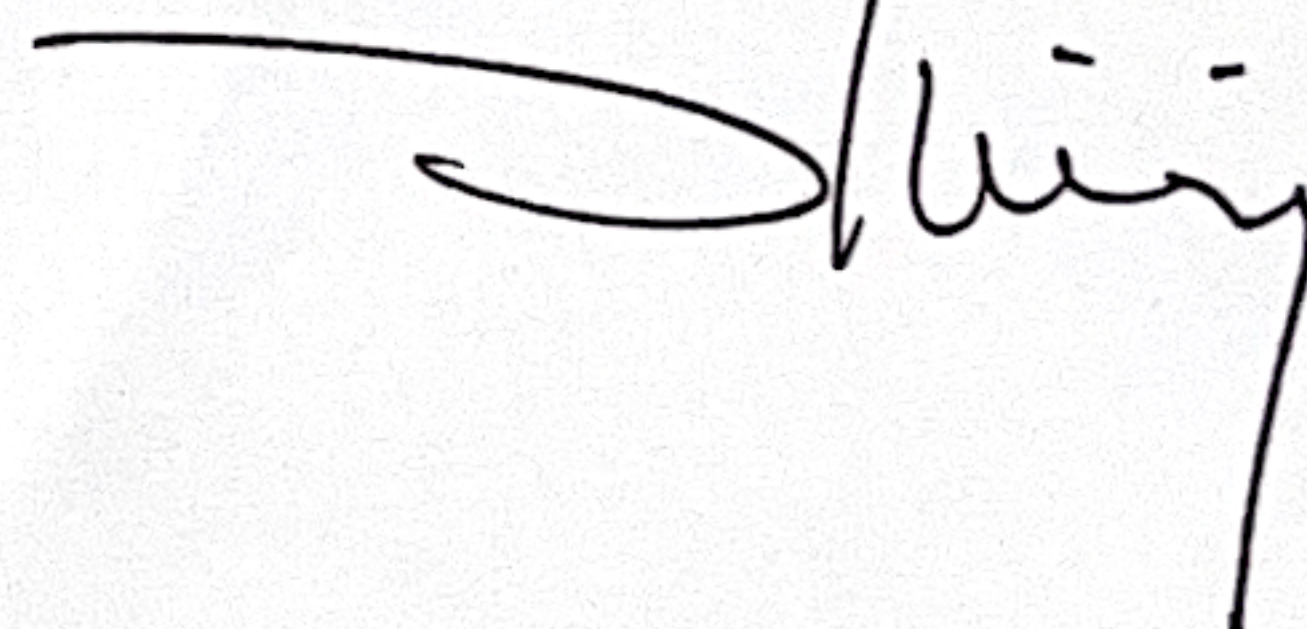
La commune a déjà largement contribué à la bétonisation des abords de Porticcio. Il est temps de dire stop !

Nous vous informons que nous resterons très attentifs à l'évolution de ce projet et que nous n'hésiterons pas à dénoncer publiquement, ainsi que juridiquement, tout manquement aux législations urbanistiques en vigueur.

Nous vous remercions de prendre en compte notre opposition lors de l'enquête publique et espérons que vous contribuerez à la préservation de ce lieu déjà impacté.

Cordialement,

P/ Pour le Bureau
le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Ligny', written over a horizontal line.

Projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établie entre l'État et la commune de Grosseto-Prugna - Réalisation d'une promenade littorale à Porticcio, plage de la VIVA

Liste de toutes les observations déposées

Observation N° 43 (mairie annexe de PORTICCIO)

28/10/2024 00:00:00

Par William LEFEBVRE

Un beau projet valorisant notre station balnéaire. Deauville à Porticio ! Manque un festival du cinéma Corse...

PJ : R17.pdf

Observation N° 42 (Courrier)

07/11/2024 15:16:00

Par Pé una Corsica pulita e rispetatta

Objet: Opposition au projet d'urbanisation de la plage de Porticcio

Madame la Commissaire enquêteur,

Notre association citoyenne tient à exprimer son opposition totale au projet communal d'aménagement de la plage de Porticcio. Ce projet menace de défigurer un site naturel exceptionnel par une urbanisation excessive, en contradiction avec les principes de préservation du littoral.

Nous avons déjà été témoins de la construction d'un immeuble directement sur la plage, qui ne fait pas partie de ce projet mais illustre bien les dérives actuelles en matière de gestion du littoral. Il est impératif que cette nouvelle phase d'urbanisation n'aggrave pas la situation actuelle.

Ce projet d'aménagement risque d'aggraver la pollution, tant visuelle qu'environnementale, en favorisant le développement de commerces et d'infrastructures qui nuiront à la qualité de vie des habitants et des visiteurs. La beauté sauvage de Porticcio, aujourd'hui en danger, doit être protégée.

Nous ne sommes ni sur la Côte d'Azur, ni à Cannes ou Nice. La place de la Viva n'est ni la Croisette, ni la Promenade des Anglais. Ce projet, loin de valoriser le littoral, risque de l'altérer définitivement.

La commune a déjà largement contribué à la bétonisation des abords de Porticcio. Il est temps de dire stop !

Nous vous informons que nous resterons très attentifs à l'évolution de ce projet et que nous n'hésiterons pas à dénoncer publiquement, ainsi que juridiquement, tout manquement aux législations urbanistiques en vigueur.

Nous vous remercions de prendre en compte notre opposition lors de l'enquête publique et espérons que vous contribuerez à la préservation de ce lieu déjà impacté.

Cordialement

PJ : Pé una Corsica pulita .pdf

Observation N° 41 (RegistreDemat)

07/11/2024 12:06:34

L'aménagement d'une promenade en bois entre la plage de la Viva et l'Office de Tourisme peut être intéressant car concerne un espace déjà urbanisé. Les accès PMR à la plage sont aussi un point positif. Cependant l'accès à la mer pour les clubs nautiques déjà en place risque d'être beaucoup plus difficile. Et le budget pour cette seule

première phase me parait très élevé.

Le projet d'extension de cette promenade vers la Tour de Capitello n'est pas une bonne idée. Si la réelle volonté est de protéger les espaces naturels sur cette zone, la mise en place de ganivelles sera largement suffisante et beaucoup moins onéreuse. De plus cette partie de la plage étant particulièrement exposée aux tempêtes, les coûts d'entretien seront forcément beaucoup plus importants que ceux estimés. Le budget prévu pour cette extension pourrait être utilement réorienté vers l'aménagement de parkings et de pistes cyclables sécurisées dans le centre-ville.

Observation N° 40 (RegistreDemat)

07/11/2024 09:31:33

Par Gérard SCHIRCK

Je pense que c'est un projet intéressant, à la fois beau et utile.

Cependant, en tant que contribuable, je me demande si vous avez anticipé le coût réel de l'ouvrage. En effet, cette promenade sera exposée aux intempéries et aux incivilités malheureusement fréquentes et elle nécessitera certainement un entretien régulier. Quand il y aura des sections fermées par des barrières, comme par exemple l'escalier menant à l'Office du Tourisme, elle sera moins belle et utile.

Quand on voit que les nouveaux lampadaires n'ont jamais tous fonctionné simultanément et qu'il en manque déjà au moins 3... Une planche manquante dans une promenade est encore bien plus gênante qu'un lampadaire manquant dans une rue.

Observation N° 39 (RegistreDemat)

06/11/2024 21:28:00

Par Laurence LEFILLEUR

Tres favorable au projet de cette promenade, un plus pour la station en prenant toutefois en compte, le trait de cote, les restaurants de bord de mer, de plus il y a urgence au niveau parking en terre de la Viva, maintenant aller jusqu'a la tour!!!!

Observation N° 38 (RegistreDemat)

04/11/2024 21:07:43

Anonyme

Des frais très conséquent d'équipements sont régulièrement engagés et ces mêmes équipements ne sont pas entretenus ou très très mal. Porticcio est très sale et il y a des priorités autres... alors que cet aménagement promenade n'est pas prioritaire et que face aux intempéries du littoral tout cet équipement vieillira bien trop vite ! Une urbanisation plus harmonieuse et de meilleure goût serait prioritaire plutôt que de faire des petits projets un peu partout qui n'ont aucune harmonie.

Observation N° 37 (mairie annexe de PORTICCIO)

28/10/2024 00:00:00

Très beau projet même si celui-ci est divisé en 2 phase. J'espère que la 2ème phase sera construite dans 1 délai raisonnable.

PJ : R14, R15 et R16.jpeg

Observation N° 36 (mairie annexe de PORTICCIO)

28/10/2024 00:00:00

Hâte de voir ce projet enfin réalisé...puisque le chef de cabinet de Mme Bozzi en avait annoncé le 1er coup de pelle pour novembre...2022 !! Ce sera manifestement un plus pour Porticcio

PJ : R14, R15 et R16.jpeg

Observation N° 35 (mairie annexe de PORTICCIO)

28/10/2024 00:00:00

Par Tanya DAUBY

Ravie de découvrir ce beau projet qui agrémentera la vie des habitants de Porticcio et ses visiteurs. C'est superbe

!

PJ : R14, R15 et R16.jpeg

Observation N° 34 (mairie annexe de PORTICCIO)

28/10/2024 00:00:00

C'est parfait. Une continuité serait la bien venue

PJ : R11, R12 et R13.jpeg

Observation N° 33 (mairie annexe de PORTICCIO)

22/10/2024 00:00:00

Très bonne initiative qui permettra de valoriser encore plus le bord de mer

PJ : R11, R12 et R13.jpeg

Observation N° 32 (mairie annexe de PORTICCIO)

18/10/2024 10:00:00

J'habite en face du collège et je suis sûr que pour faire mes courses une fois la promenade faite, je ne prendrai plus ma voiture

PJ : R11, R12 et R13.jpeg

Observation N° 31 (RegistreDemat)

01/11/2024 14:27:48

Par David Rossi

Très beau projet, en espérant qu'une place sera également faite à la circulation des vélos en mode voie verte

Observation N° 30 (RegistreDemat)

28/10/2024 19:01:04

Anonyme

Résident depuis plusieurs années à Porticcio, je ne comprends pas l'intérêt de ce cheminement qui va créer un obstacle pour l'accès à la plage. Et je suis tout à fait opposé à son prolongement au nord vers la tour, lequel va artificialiser une zone naturelle ; de plus, son entretien coûterait très cher (le sable se déplace). La priorité devrait être donnée à la création de pistes cyclables en ville, à l'agrandissement du stationnement dans la partie sud (saturé en été), à l'amélioration de l'écoulement des eaux en cas de fortes précipitations.

Observation N° 29 (RegistreDemat)

28/10/2024 09:02:22

Anonyme

Favorable ++++ pour améliorer tout le front de mer de la promenade existante naturellement ou officieusement par le flux du passage actuel, côté route (entrée des restaurants) ; mais pas côté mer, tel que proposé dans le projet.

L'harmonisation de la promenade coté route apporterait plus d'attractivité aux commerçants, plus de sécurité aux passants, ça faciliterait les accès aux différents commerces et restaurants, ça rendrait moins vétuste toutes les constructions.

Côté mer, ça enlèverait l'authenticité de la plage ça gênerait les baigneurs, la détente, et pourrait faire ressentir du voyeurisme aux baigneurs et aux clients des restaurants, ça réduirait aussi la plage.

Observation N° 28 (RegistreDemat)

27/10/2024 10:46:38

Par ALAIN GAMBUS

Je suis résident permanent à Porticcio depuis une dizaine d'années et j'espère qu'enfin, ce projet va démarrer. Ce

sera un plaisir de pouvoir se promener au bord de la mer dans des conditions de marche agréables. Un peu déçu que le projet ait été scindé en deux phases car il faudra encore attendre la suite. La cerise sur le gâteau serait de voir l'étang de Casavone se muter en marina (même flottante)... Et pourquoi pas ?

Observation N° 27 (RegistreDemat)

25/10/2024 18:45:33

Anonyme

Il serait prioritaire un port ou une Marina pour rendre Porticcio plus attractif et serait indéniablement un booster économique pour la rive sud

Observation N° 26 (RegistreDemat)

22/10/2024 11:44:57

Anonyme

Ce qui est désolant dans ce projet c'est que la plage ne va plus être authentique. Le côté originel, ce qu'il en reste, va disparaître. Je n'y suis pas favorable.

Observation N° 25 (RegistreDemat)

19/10/2024 18:30:36

Par Alain Jacques

satisfait que ce projet prenne enfin corps !

bravo

Observation N° 24 (RegistreDemat)

18/10/2024 17:09:40

Anonyme

Bonjour,

1 - J'ai pour habitude d'utiliser la descente proche des tamaris lorsque je mets mon kayak à l'eau. Il est sur un petit chariot et je me demande si la promenade ne va pas constituer un obstacle.

En fait, je n'ai pas trouvé de "photos" montrant l'emprise de la promenade, sa largeur et surtout la hauteur par rapport au sol existant.

2 - J'attire votre attention sur l'enrochement nécessaire pour assurer la pérennité de la promenade. Les tempêtes sont capables de déplacer les rochers sur plusieurs dizaines de mètres.

3 - Lors de pluies soutenues, de véritables torrents descendent vers la mer et minent la stabilité des rochers. Je n'ai rien lu sur ce sujet dans la documentation fournie sur le site.

4 - Il est fait référence au chemin d'accès à la plage longeant la résidence Marina Viva. J'ai connu le temps pas si lointain où j'y passais en voiture, à présent, il est difficile de l'emprunter à pied tant les mimosas ont envahi les lieux. Une réhabilitation est-elle prévue?

Je vous remercie de votre attention.

PJ : Descente kayak.jpg

Observation N° 23 (mairie annexe de PORTICCIO)

17/10/2024 00:00:00

Par Jérôme et M Laure HIE

Très enthousiaste à l'idée de cette belle promenade qui mettra en valeur le littoral et le patrimoine local. Hâte que la 2ème tranche voit le jour également pour que la promenade se poursuive jusqu'à la Tour de Capitello. Bravo encore

PJ : Obs R10.pdf

Observation N° 22 (mairie annexe de PORTICCIO)

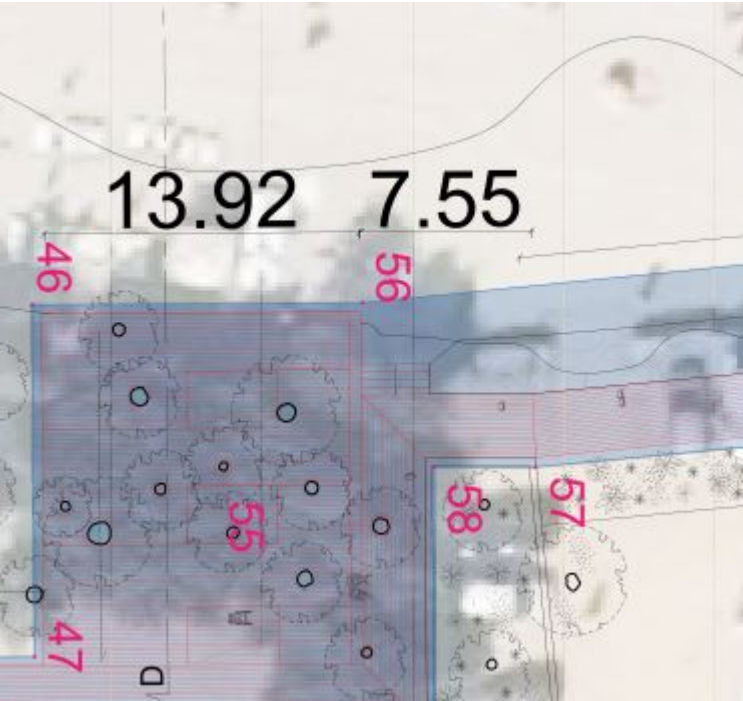
15/10/2024 00:00:00

Par Thierry, Emilie NICOLA

Très bonne idée ++

PJ : Obs R8 R9.pdf

Pièce jointe observation 24 - descente kayak



Observation N° 21 (mairie annexe de PORTICCIO)

15/10/2024 00:00:00

Par Illisible

Beau projet. Tout à fait pour.

PJ : Obs R8 R9.pdf

Observation N° 20 (RegistreDemat)

16/10/2024 13:13:30

Par Arno Droin

Très beau projet. En espérant que celui ci se réalise pour éviter le long de la plage des zones sales et pas entretenue et laisser place à de belles promenades.

Beau booster aussi pour les commerçants

Il reste plus qu'une marina à faire dans la zone marécage et hop ?????

Bonne journée à tous

Observation N° 19 (RegistreDemat)

16/10/2024 13:04:44

Par VERONIQUE DE COCK

Bonjour,

Nous sommes du continent mais avons un appartement sur Porticcio. Je suis tout à fait pour cette promenade. Cela ne pourra qu'être du plus pour Porticcio. Il sera possible de relier les 2 extrémités par la plage : jolie promenade et je pense que c'est un plus aussi pour les commerçants. Le fait d'harmoniser les terrasses des restaurants n'en rendra que plus joli celle ci. En souhaitant que ce projet aboutisse. Bien cordialement. Mme DE COCK

Observation N° 18 (mairie annexe de PORTICCIO)

11/10/2024 00:00:00

Par Claude et Catherine SEILER

Beau projet auquel nous adhérons totalement. Nous sommes aussi impatients de pouvoir nous y promener cela manquait à Porticcio. Bravo

PJ : R6 et R7.pdf

Observation N° 17 (mairie annexe de PORTICCIO)

11/10/2024 00:00:00

Par Georges ABBOU

Bravo pour cette heureuse initiative, nous avons hâte de pouvoir l'utiliser
Enfin une promenade à faire dans Porticcio

PJ : R6 et R7.pdf

Observation N° 16 (mairie annexe de PORTICCIO)

09/10/2024 00:00:00

Par Vanina MERCURY

S'agissant d'un projet structurant d'aménagement de Porticcio, le dossier ne permet pas d'appréhender le contenu et les impacts du projet sur le plan urbain, financier et de sécurité.

- Le permis d'aménager qui porte sur les phases 1 et 2 du projet ne paraît pas complet : sera-t-il modifié pour intégrer les évolutions phase 2 ?

- pas de tracé sur la phase 2

- pas d'étude d'impact environnemental

- pas de modalités précises de maîtrise foncière

- Les éléments financiers du projet de phase 1 ne sont pas décrits :

- les restaurants qui voient leur terrasse et bâti restructurés contribuent-ils à l'investissement
- la commune a-t-elle un revenu locatif sur l'emprise de la concession sous louée aux restaurateurs

- le risque submersion est-il évalué financièrement : coût de remise en état périodique des installations

- comment sera assuré la sécurité le long du cheminement notamment la nuit jusqu'à la boîte de nuit - quelle protection pour les riverains qui subiront ce flux nouveau de passants et également pour les visiteurs dans les zones sauvages (mentions rayées) (éclairage, clôtures...)

PJ : Obs R5.jpeg

Observation N° 15 (mairie annexe de PORTICCIO)

09/10/2024 00:00:00

Par Illisible

Beau projet attendu. Tout à fait pour

PJ : Obs R2, R3 et R4.jpeg

Observation N° 14 (mairie annexe de PORTICCIO)

09/10/2024 00:00:00

Par Illisible

Promenade qui sera très agréable et utile

Donnera du cachet à la station. Tout à fait pour

PJ : Obs R2, R3 et R4.jpeg

Observation N° 13 (mairie annexe de PORTICCIO)

09/10/2024 00:00:00

Par Illisible

Cette première phase d'aménagement va bien agréments cette partie littorale qui manquait un peu d'atouts.
Belle plus value pour la commune

Observation N° 12 (RegistreDemat)

08/10/2024 08:34:04

Par ISABELLE CLAUSSE

Je suis entièrement d'accord avec ce projet de promenade littorale à Porticcio qui me parait bien étudié, pas trop envahissant, construit de manière plutôt écologique, intégrant de la végétation, et qui apporterait un côté pratique, agréable et esthétique dans les déambulations estivales (ou non) au sein de notre commune.

Observation N° 11 (RegistreDemat)

07/10/2024 20:05:19

Anonyme

Magnifique projet qui permettra à tous de se promener en toute sécurité quel que soit son âge et sa mobilité. Ce pourra être aussi un lieu de rassemblement pour des animations culturelles, sportives...
Une réelle plus-value pour la commune et ses résidents.

Observation N° 10 (mairie annexe de PORTICCIO)

07/10/2024 14:00:00

Par Illisible

Promenade très utile et agréable pour les personnes jeunes ou le 4ème âge. Nous pourrons enfin marcher à plat.

PJ : PHOTO-2024-10-07-13-49-51.jpg

Observation N° 9 (RegistreDemat)

07/10/2024 15:50:48

Anonyme

Bonjour,

Je suis d'accord pour l'harmonisation de la plage de la Viva et des commerces par les aménagements proposés mais absolument pas d'accord sur l'aménagement d'une promenade allant du parking de la plage de la Viva jusqu'à la tour de Capitello :

Cette promenade dénaturerait grandement la plage de Porticcio, l'investissement serait grandement disproportionné par rapport à son peu de fréquentation et elle ne servirait principalement qu'à désencombrer le parking de Capitello au détriment du parking de Marina Viva lors de certaines "animations" organisées par l'Alta Rocca.

Elle serait de plus recouverte de sable ou détériorée par des débris flottants dès la première tempête !

Laissons donc cet espace naturel entièrement NATUREL !

Cordialement,

Observation N° 8 (RegistreDemat)

06/10/2024 09:54:17

Anonyme

Contre ce projet de promenade : Pourquoi

1. La bétonisation de Porticcio est déjà excessive et porte atteinte à l'environnement (faune flore écoulement des eaux de ruissellement)
 2. Annexion de la plage et du domaine public déjà importante par les commerces, les restaurants, les paillotes et les entreprises de sports nautiques ce qui a pour conséquences de réduire encore et toujours l'espace dévolu aux baigneurs et citoyens toujours plus nombreux (bus entiers qui arrivent d'Ajaccio pour transporter sur cette plage les touristes descendus des bateaux de croisières géants depuis le port d'Ajaccio)
 3. Le recul du trait de côte dû au réchauffement climatique va déjà bien impacter la superficie de la plage de la Viva
 4. Enfin ce projet va favoriser l'accès à la paillote de la tour de Capitello, paillote qui est une aberration environnementale ce qui a été déjà sanctionné par la justice.
- Pour toutes ces raisons je ne suis pas favorable à ce projet
Habitant à l'année à Porticcio

Observation N° 7 (RegistreDemat)

05/10/2024 14:17:11

Anonyme

Je suis favorable à cette promenade du littoral de la plage de la Viva car c'est ce qu'il manque à Porticcio. Ça serait agréable de se promener vue mer et vue sur le beau golfe d'Ajaccio et les îles Sanguinaires.

Observation N° 6 (RegistreDemat)

05/10/2024 09:31:46

Anonyme

C'est un très beau projet qui pourrait permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir se promener le long de la plage.

Observation N° 5 (RegistreDemat)

05/10/2024 00:04:34

Par Françoise Vincent

Bonjour,

Je suis absolument pour, quel beau projet ! Quoi de mieux que de pouvoir se promener le long de la plage en toute quiétude, les parents, enfants, grands parents et les personnes à mobilités réduites y trouveront d'énormes avantages.

Je viens plusieurs fois par an à Porticcio et j'espère vraiment pouvoir en profiter, ce serait vraiment dommage que ce joli projet n'aboutisse pas.

Françoise une mamie de 62ans.

Observation N° 4 (RegistreDemat)

04/10/2024 13:50:07

Par Jérémy BICORNE

Bonjour.

C'est une excellente initiative. Porticcio manque cruellement de voie piétonne et de voie cyclable. De plus la station balnéaire pourra faire connaître son histoire ainsi que sa faune et sa flore. Les personnes à mobilité réduite pourront également profiter de la plage et de cette promenade.

La seule voie on nous marchons actuellement est bruyante, dangereuse avec le passage incessant des véhicules et pas tous les jours propres.

Cette promenade nous reconnectera avec le calme et la nature.

J'espère que ce beau projet ira au bout.

Observation N° 3 (RegistreDemat)

04/10/2024 13:40:15

Par Alain Ramisse

Avis favorable pour ce projet promis depuis si longtemps .

Observation N° 2 (RegistreDemat)

04/10/2024 13:38:33

Par Christine Nivaggioli Ramisse

Très favorable à ce projet tant attendu .

Observation N° 1 (RegistreDemat)

04/10/2024 12:07:37

Par Brigitte Conry

Depuis que je viens en Corse (une trentaine d année) j entends parler de cette promenade ; aujourd'hui je vis ici, et je pense qu une voie piétonne à porticcio est essentielle au développement de la ville d autant qu il n y en a pas d autre et que se promener sereinement est une gageure pour tout un chacun...!